

PERIODES DES CAMPAGNES DE SURVEILLANCE

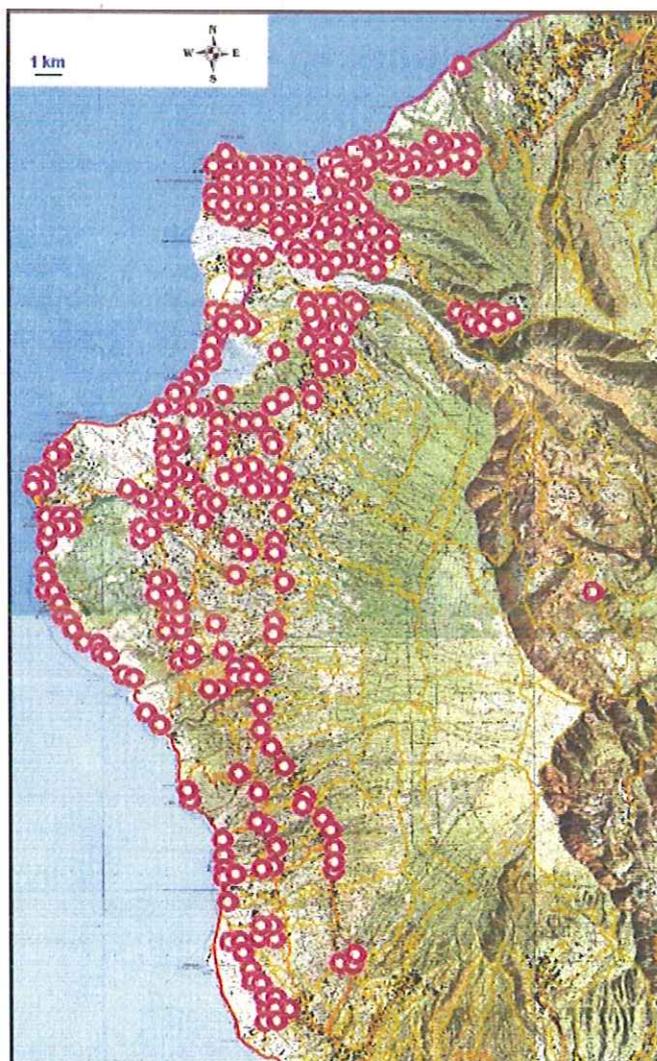
N° Campagne	Date début campagne	Date fin campagne
C1	23/03/2010	10/04/2010
C2	28/07/2010	11/08/2010

Nombre de points	Commune	Campagne réalisée par :
71	La Possession	TP
38	Le Port	TP
142	Saint-Paul	TP
11	Trois Bassins	TP
44	Saint-Leu	TP

Nombre total de points investigués :	306
---	------------

TP : Tubes à échantillonnage passif.

PLAN DE SITUATION



PERIODES DES CAMPAGNES DE SURVEILLANCE

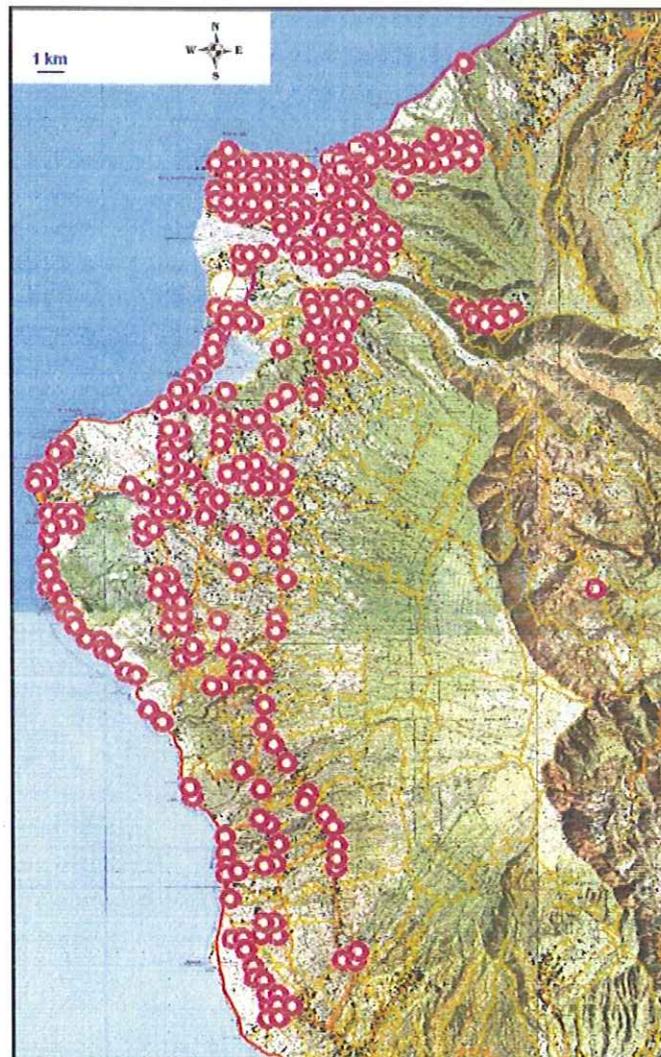
N° Campagne	Date début campagne	Date fin campagne
C1	23/03/2010	10/04/2010
C2	28/07/2010	11/08/2010

Nombre de points	Commune	Campagne réalisée par :
71	La Possession	TP
38	Le Port	TP
142	Saint-Paul	TP
11	Trois Bassins	TP
44	Saint-Leu	TP

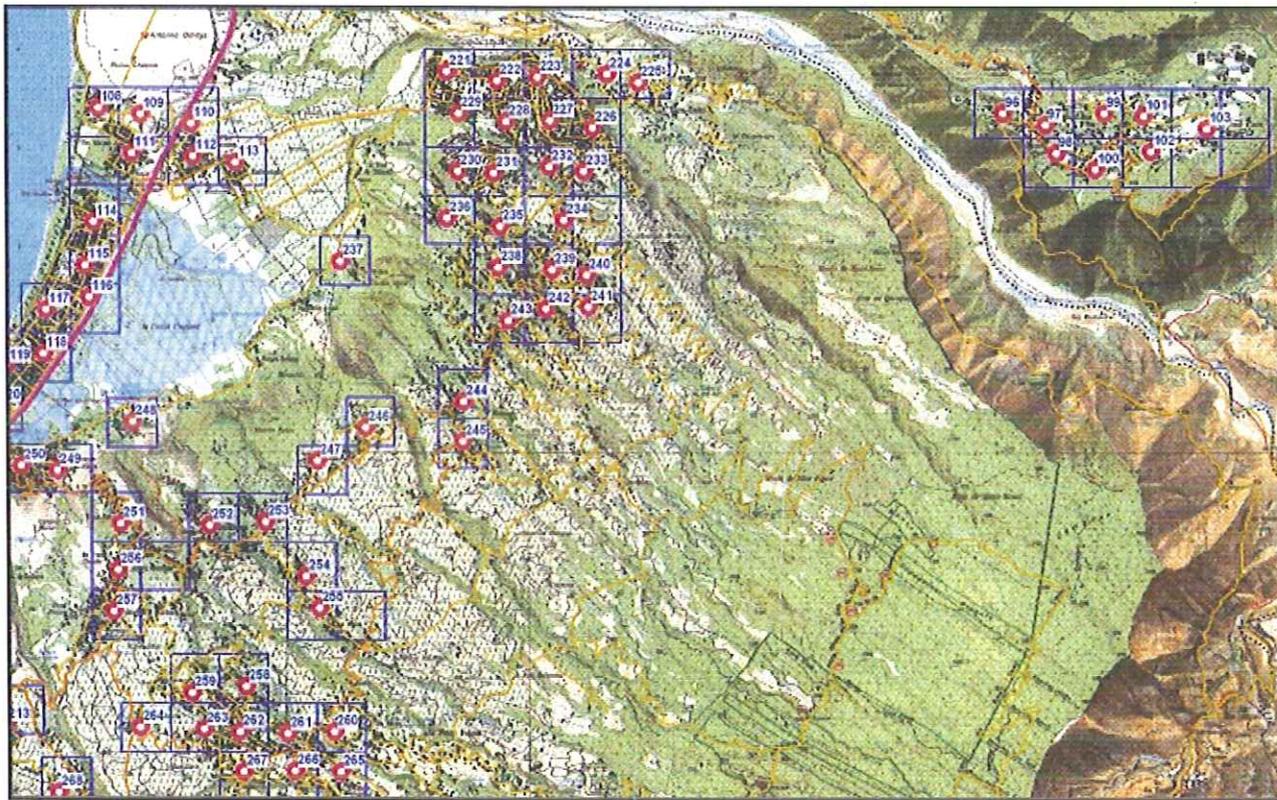
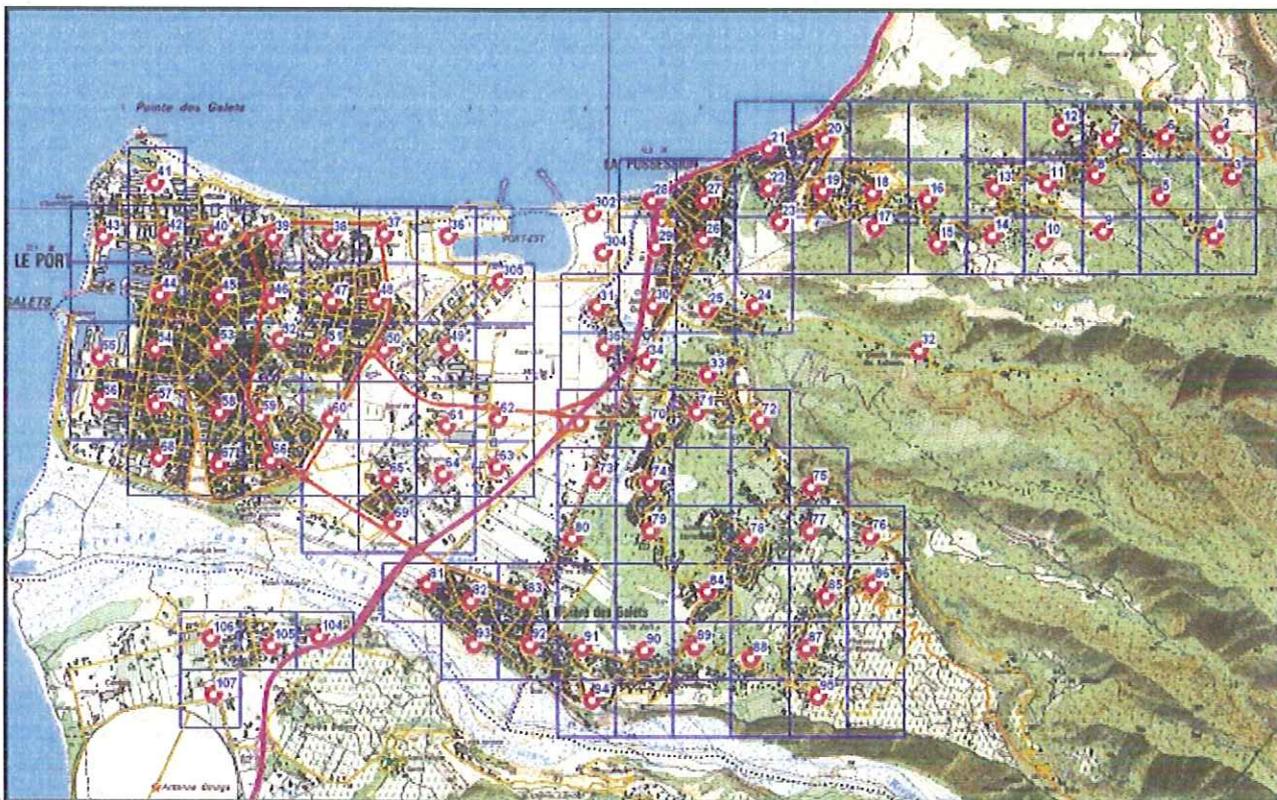
Nombre total de points investigués :	306
---	------------

TP : Tubes à échantillonnage passif.

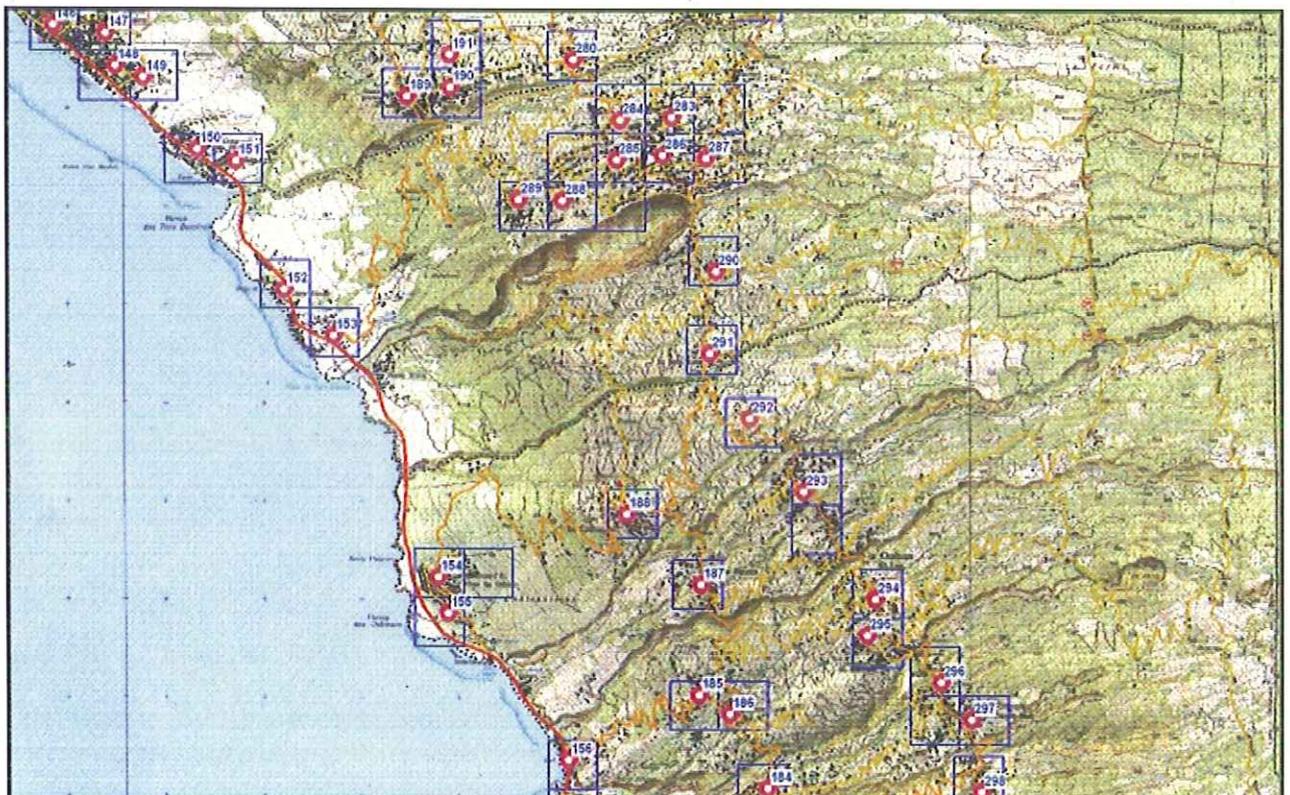
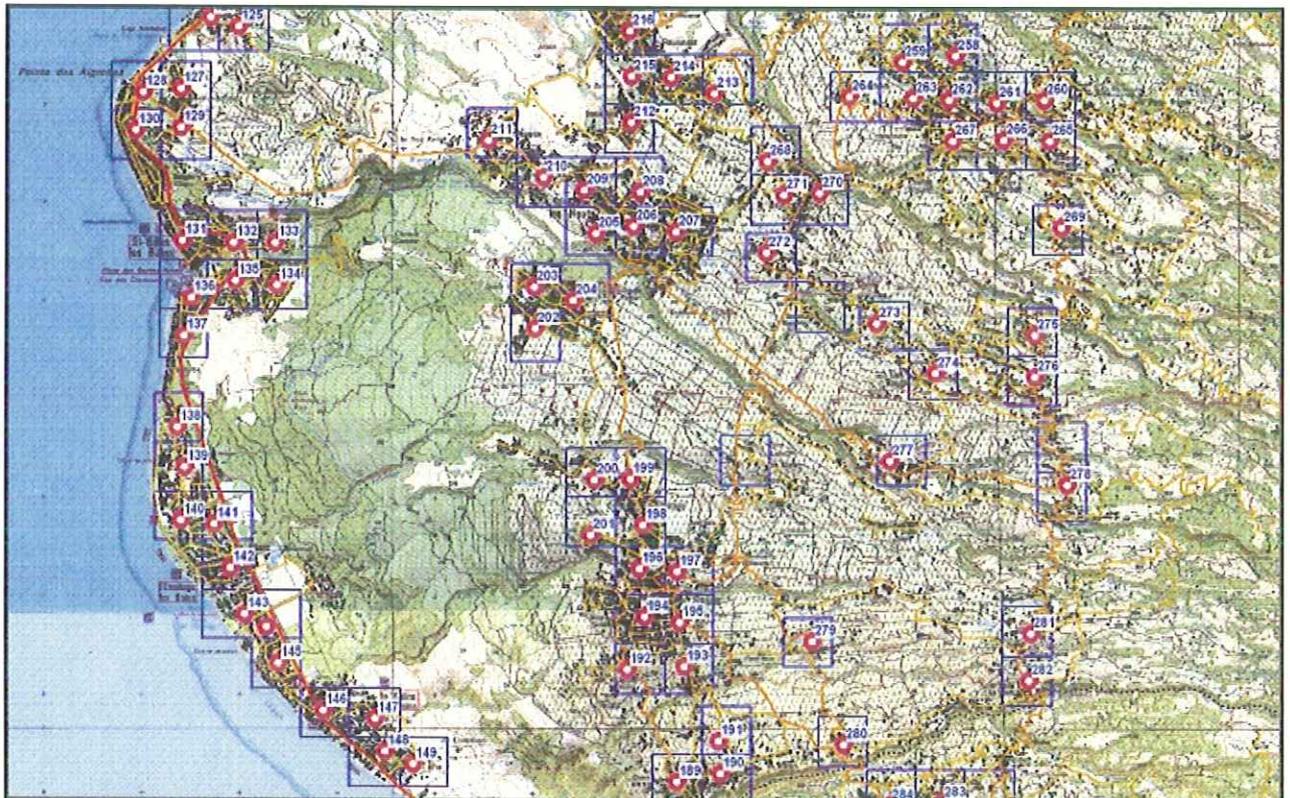
PLAN DE SITUATION



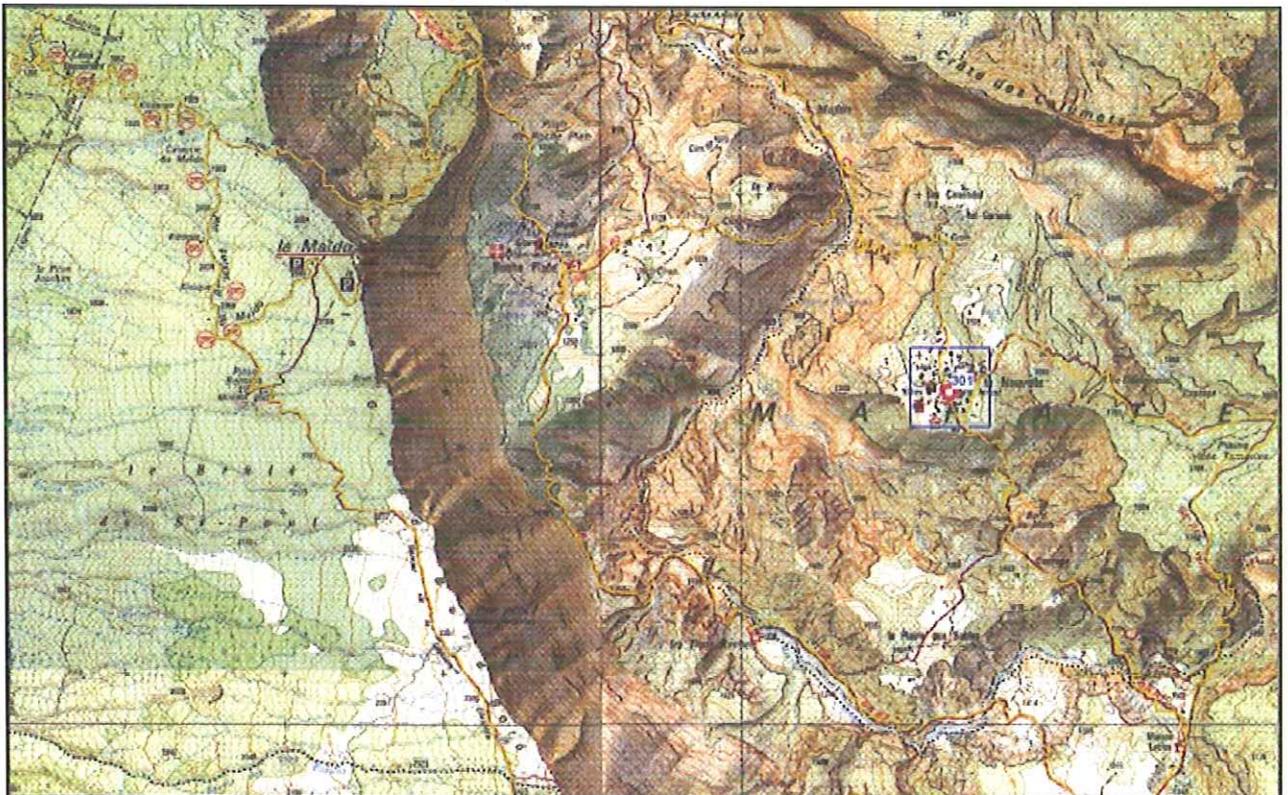
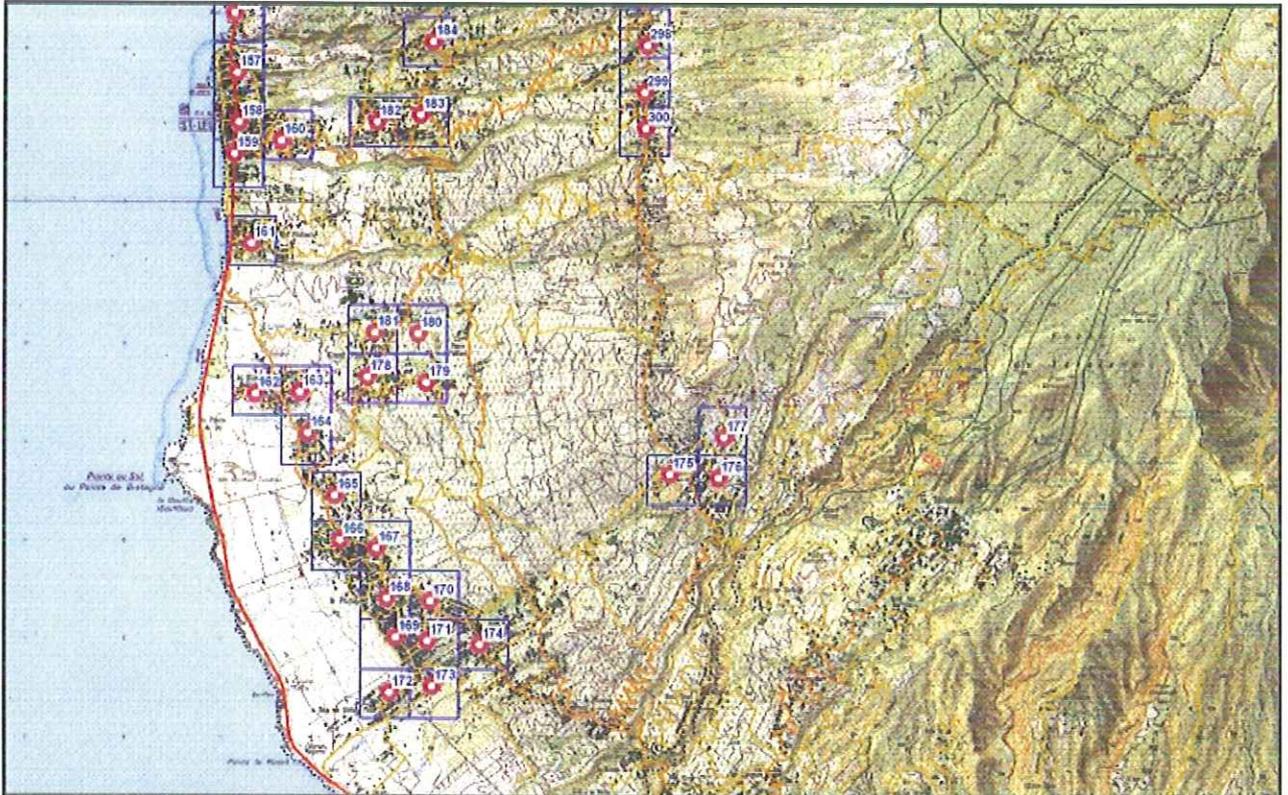
Cartes zoomées :



Cartes zoomées :



Cartes zoomées :



OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE

Evaluation de la qualité de l'air sur le Territoire de la Côte Ouest (TCO).

RESULTATS

Les résultats obtenus à l'aide de tubes à échantillonnage passif, seront comparés à différentes références réglementaires, notamment :

OQ : Objectif de Qualité défini dans le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010

VLPS : Valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010

NCPV : Niveau critique pour la protection de la végétation définie dans le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010

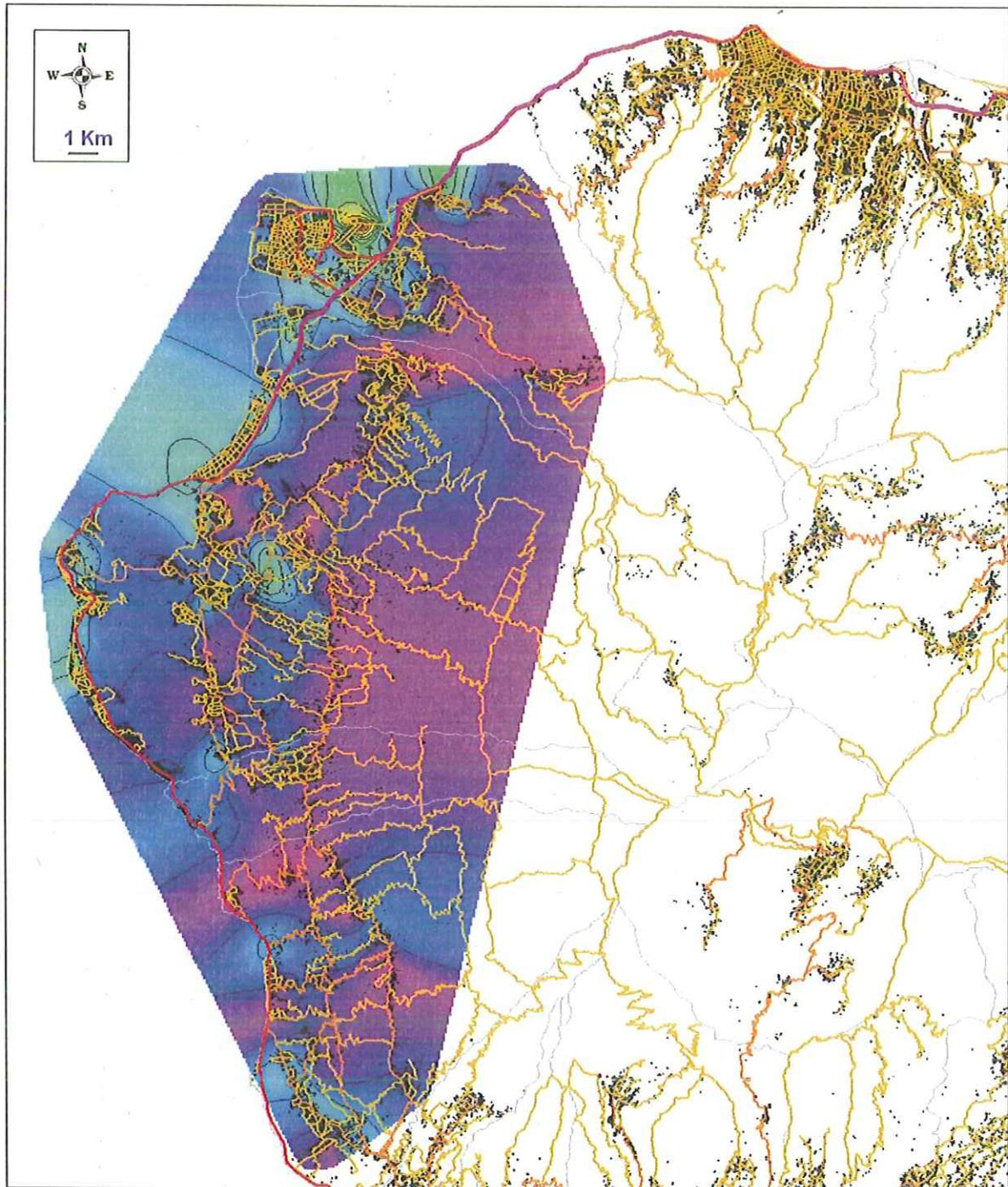
OMS : Selon les recommandations de l'OMS

VLEP : Fiche Toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

	MOYENNE PONDEREE SUR 8 H	MOYENNE ANNUELLE		
	C ₆ H ₆ (µg/m ³)	SO ₂ (µg/m ³)	NO ₂ (µg/m ³)	C ₆ H ₆ (µg/m ³)
OQ		50	40	2
VLPS			40	5
NCPV		20		
VLEP	3 250			

2. RELEVES EFFECTUES A L'AIDE DE TUBES A ECHANTILLONNAGE PASSIF

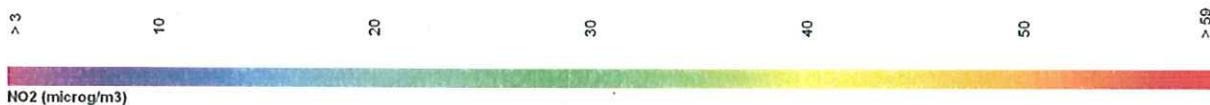
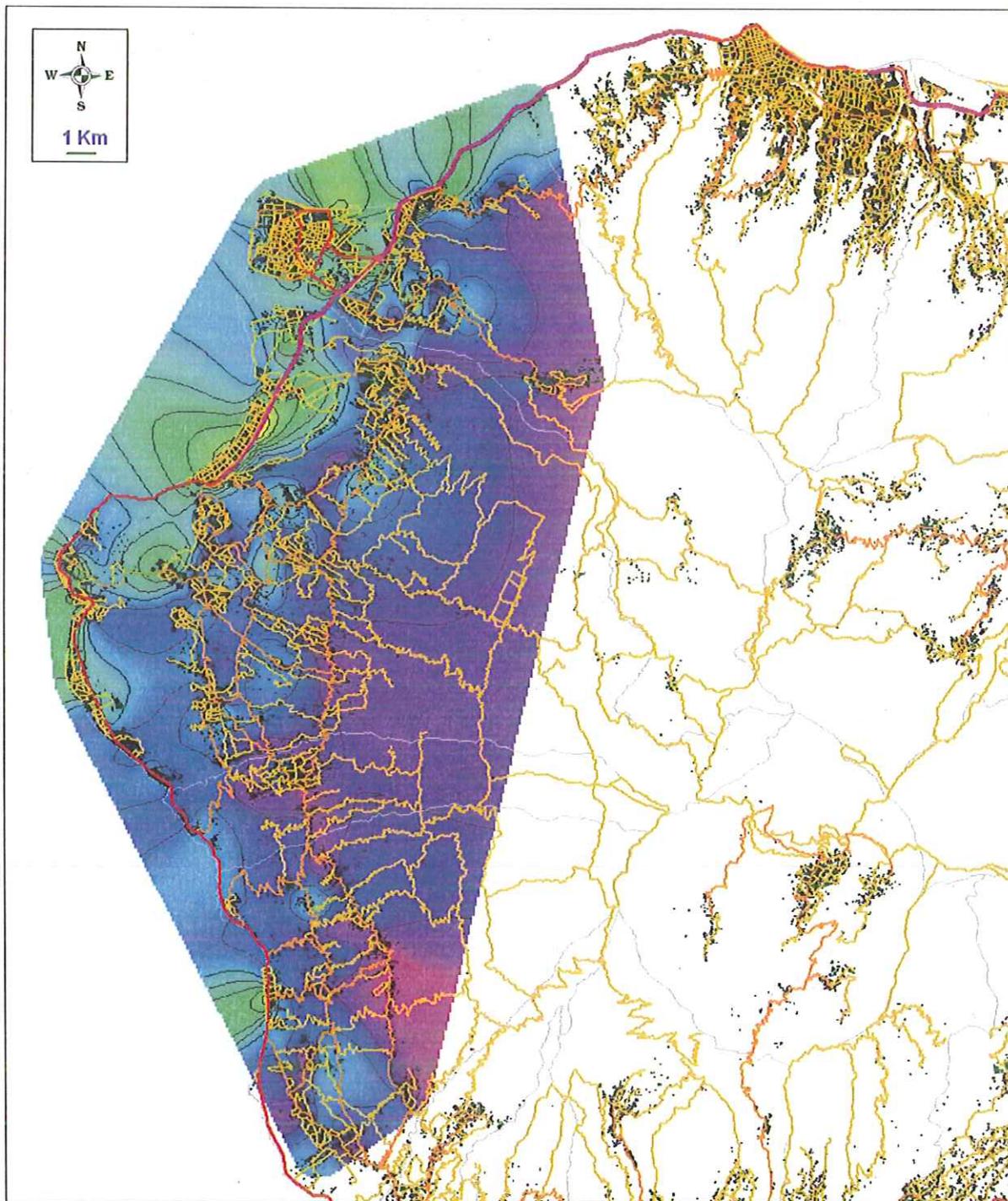
Campagne n° 1 : Cartographie des concentrations de NO₂ (dioxyde d'azote)



> 3 10 20 30 40 50 > 59

NO₂ (µg/m³)

Campagne n° 2 : Cartographie des concentrations de NO₂ (dioxyde d'azote)



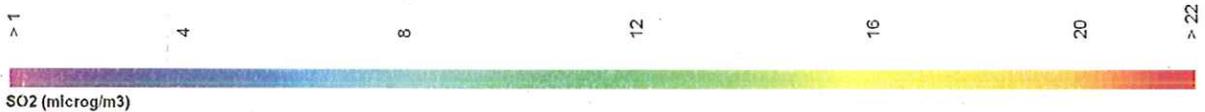
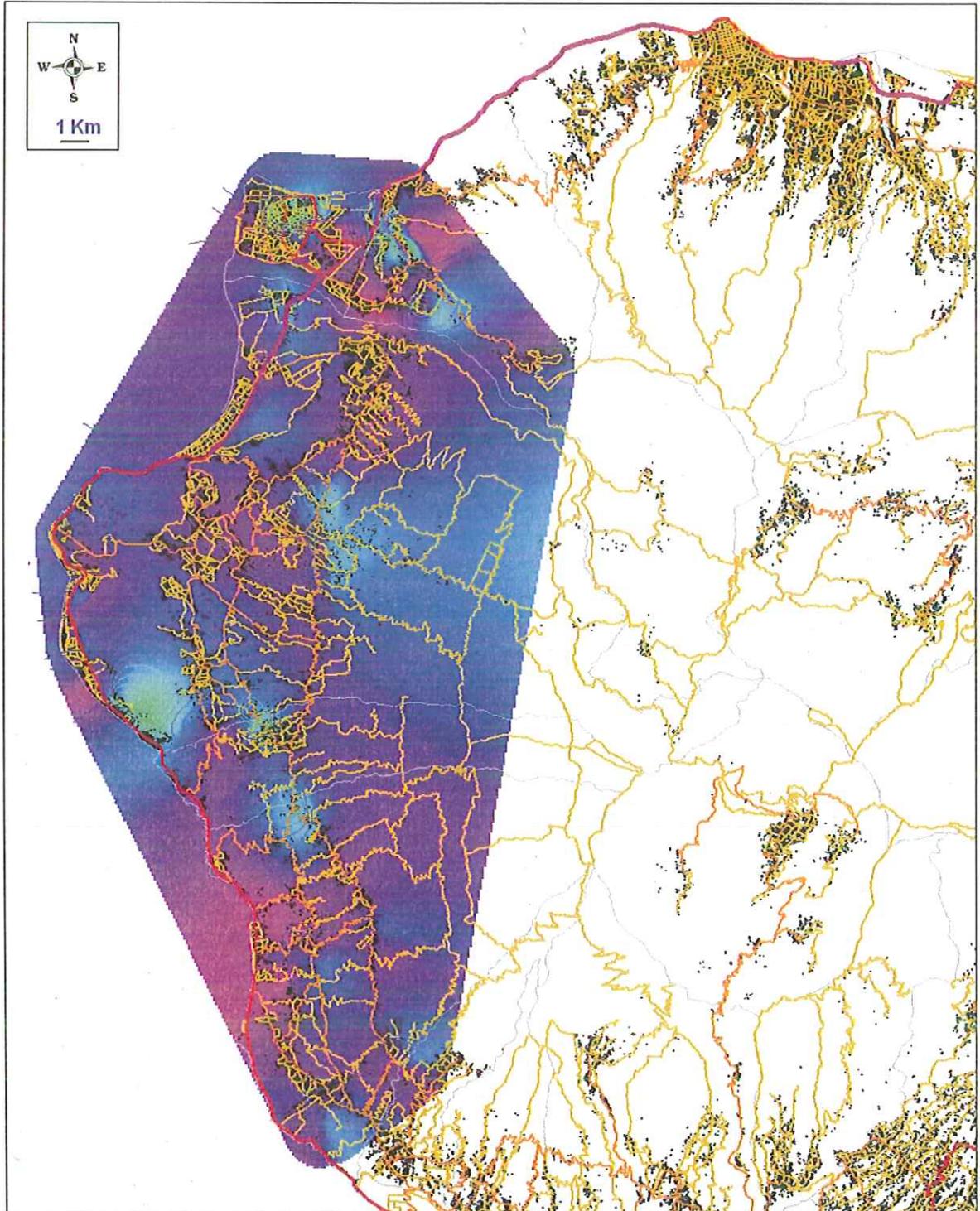
Comparaison des valeurs avec les normes réglementaires :

Dioxyde d'azote

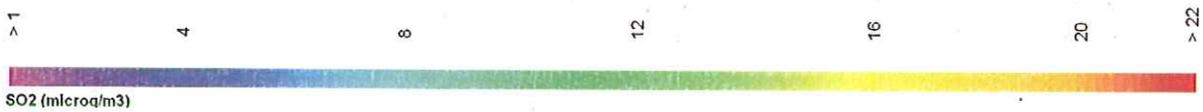
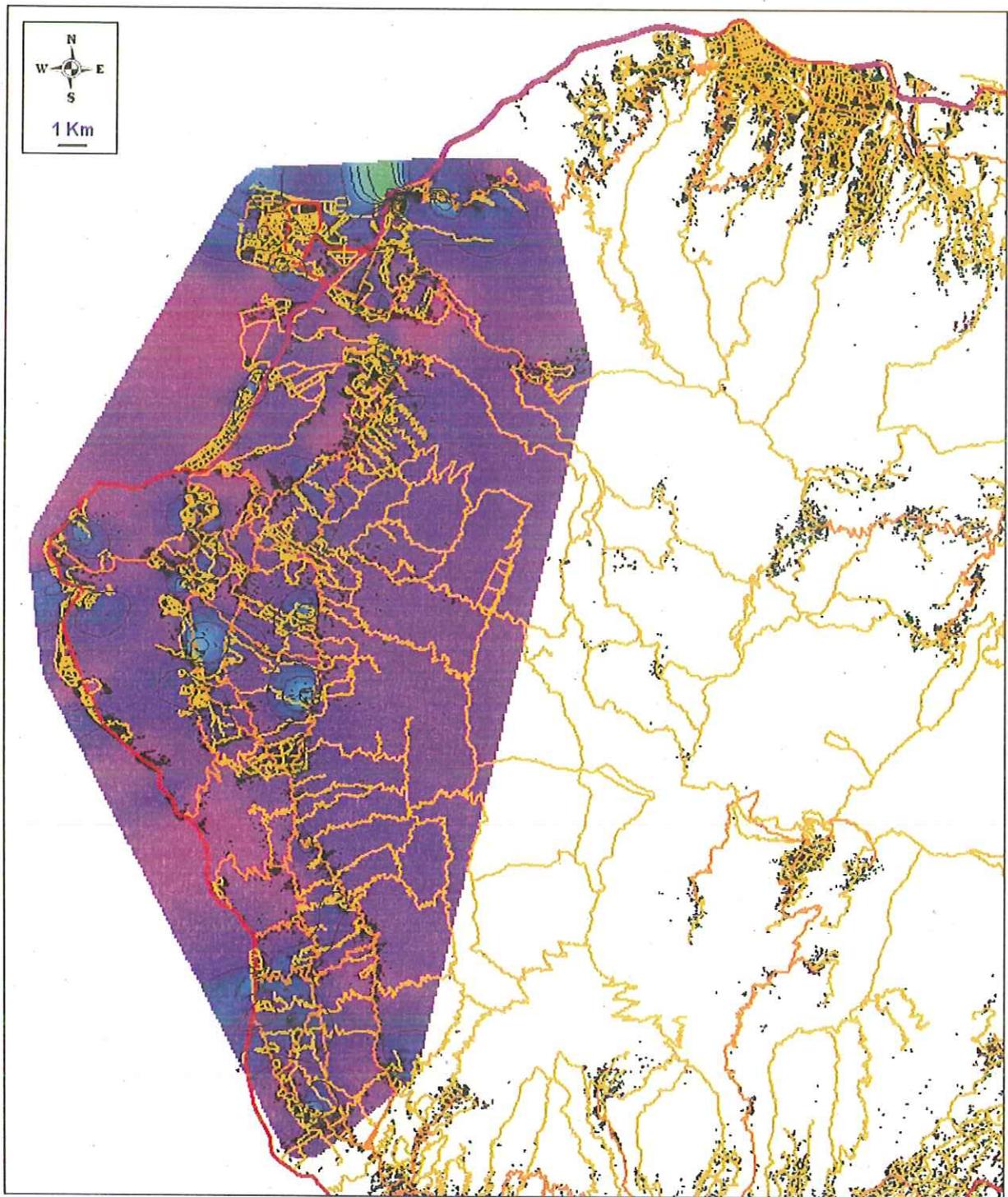
NO₂
en µg/m³

N° Site	Commune	Moyenne sur les 2 campagnes NO ₂ (µg/m ³)	Normes réglementaires	
			OQ	VLPS
303	Le Port	41	40 µg/m ³	40 µg/m ³
52	Le Port	37		
116	Saint-Paul	34		
120	Saint-Paul	33		
37	Le Port	33		
131	Saint-Paul	31		
20	La Possession	29		
69	Le Port	29		
62	Le Port	28		
139	Saint-Paul	28		

Campagne n° 1 : Cartographie des concentrations de SO₂ (dioxyde de soufre)



Campagne n° 2 : Cartographie des concentrations de SO₂ (dioxyde de soufre)



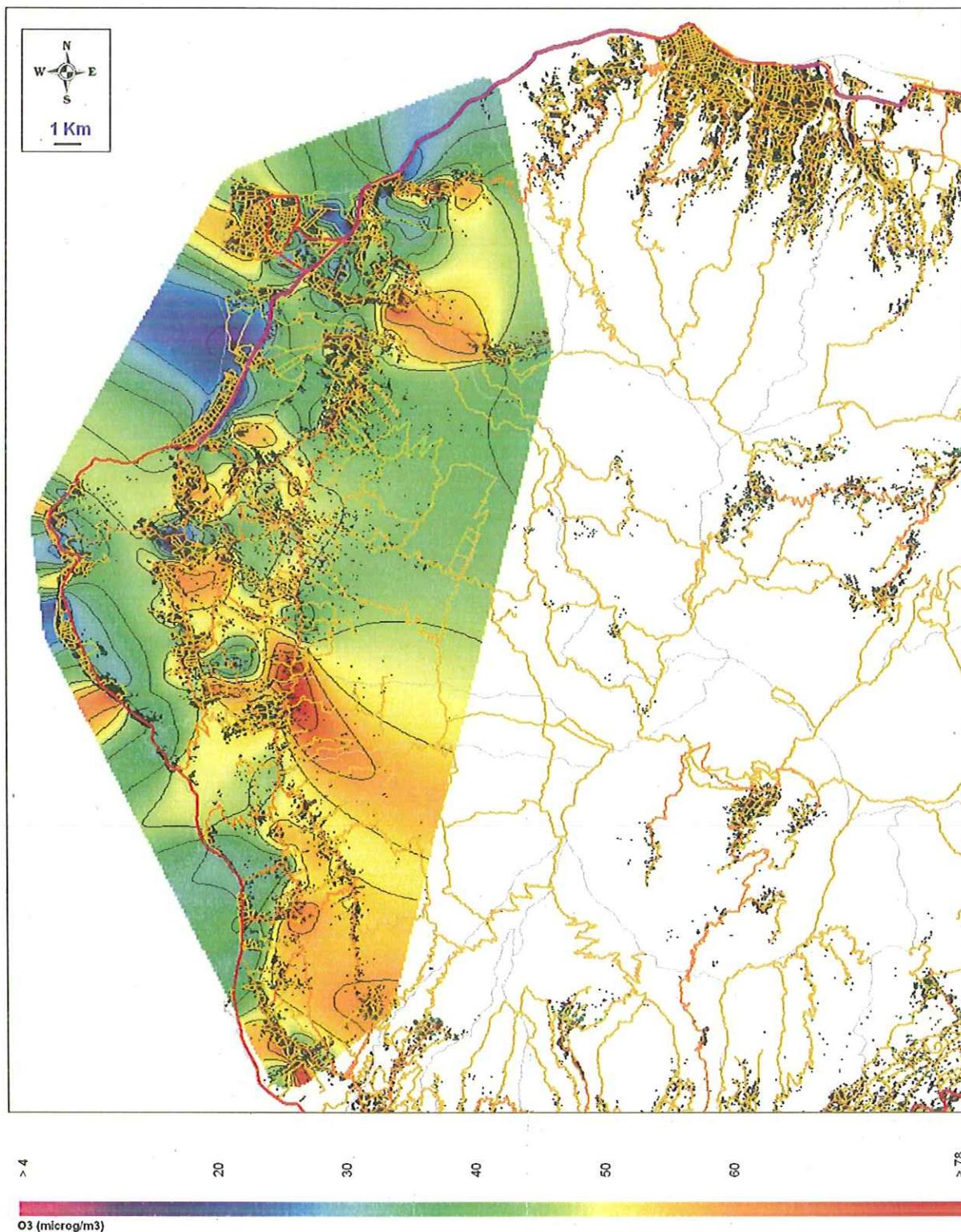
Comparaison des valeurs avec les normes réglementaires :

Dioxyde d'azote

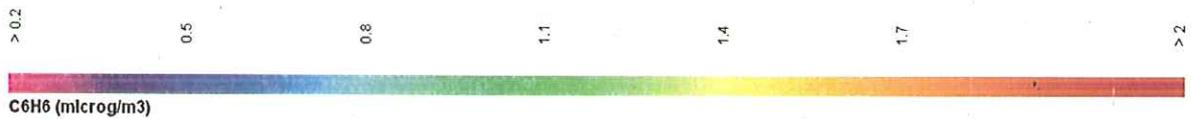
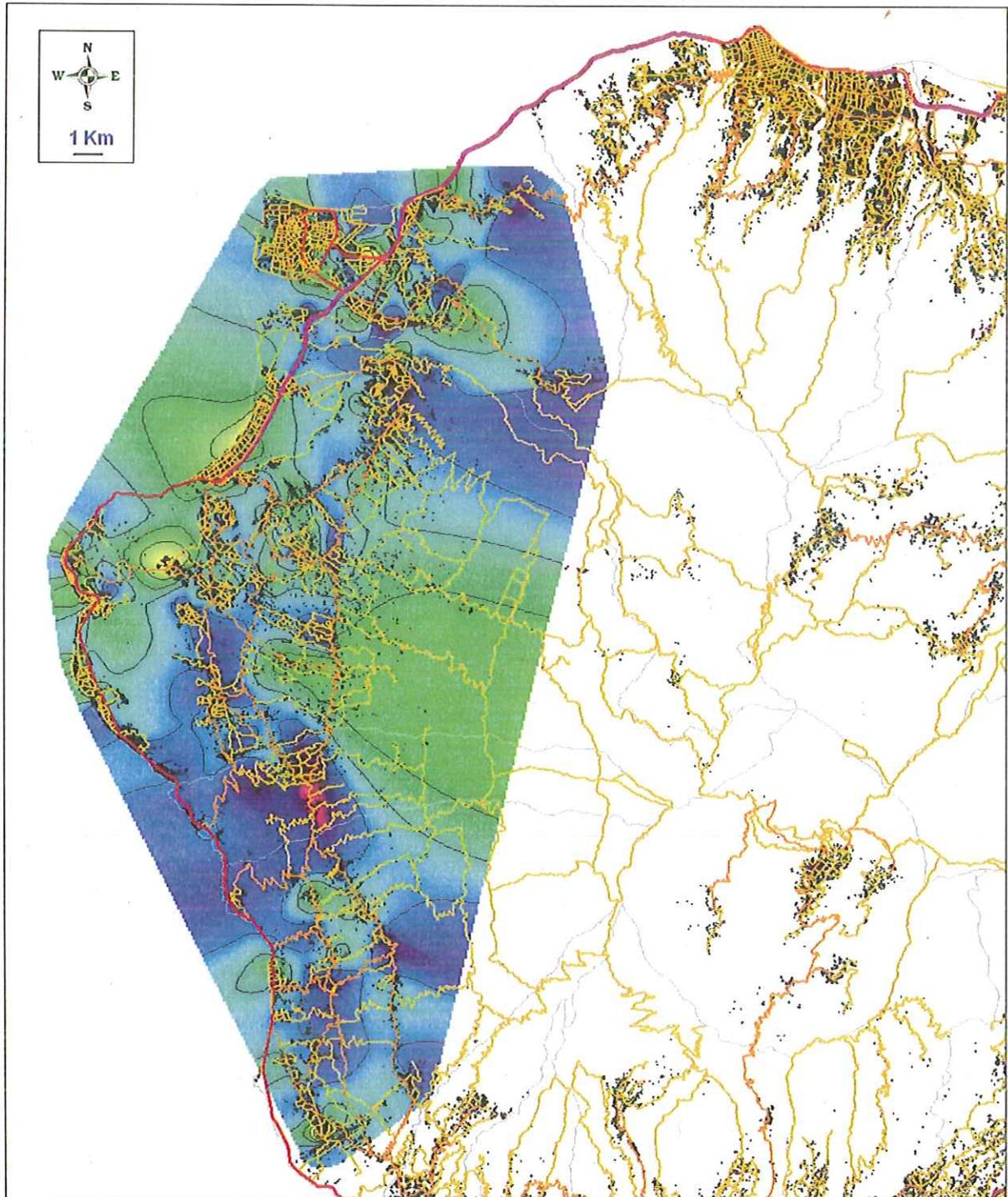
SO₂
en µg/m³

N° Site	Commune	Moyenne sur les 2 campagnes SO ₂ (µg/m ³)	SO ₂	
			OQ	NCPV
147	Saint-Paul	12	50 µg/m ³	20 µg/m ³
46	Le Port	12		
226	Saint-Paul	8		
255	Saint-Paul	8		
281	Saint-Paul	7		
170	Saint-Leu	7		
71	La Possession	7		
280	Saint-Paul	6		
205	Saint-Paul	6		
114	Saint-Paul	6		

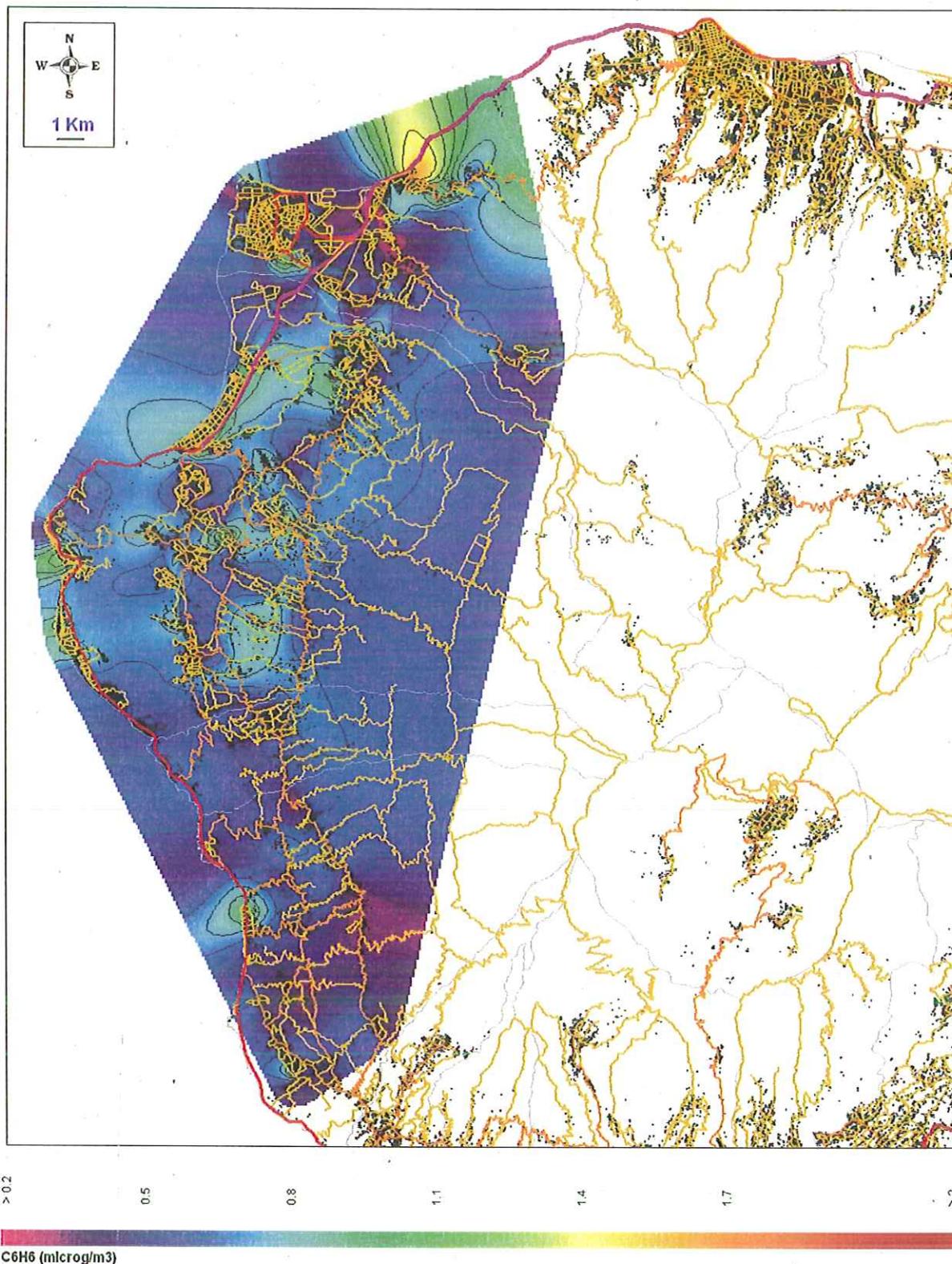
Campagne n° 2 : Cartographie des concentrations d'O₃ (ozone)



Campagne n° 1 : Cartographie des concentrations de C₆H₆ (Benzène)



Campagne n° 2 : Cartographie des concentrations de C₆H₆ (Benzène)



Comparaison des valeurs avec les normes réglementaires :

Benzène en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

N° Site	Commune	Moyenne sur les 2 campagnes C_6H_6 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Normes réglementaires	
			OQ	VLPS
169	Saint-Leu	1,7	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
59	Le Port	1,5		
158	Saint-Leu	1,4		
122	Saint-Paul	1,3		
20	La Possession	1,3		
142	Saint-Paul	1,3		
52	Le Port	1,2		
139	Saint-Paul	1,2		
118	Saint-Paul	1,2		
131	Saint-Paul	1,2		

COMMENTAIRE

Du 23 mars au 10 avril 2010 puis du 28 juillet au 11 août 2010, l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) a mené 2 campagnes de mesures sur le territoire du TCO (communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois Bassins et Saint-Leu). A l'aide de tubes à échantillonnage passif, les concentrations en dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et benzène ont été relevées sur 306 points.

L'objectif de ces campagnes de mesures était d'évaluer l'état initial de la qualité de l'air sur le TCO dans le cadre de l'aménagement de son territoire.

Au vu des 2 campagnes de mesures, il apparaît pour le dioxyde d'azote, qu'il y a un risque de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010, sur le site n° 303, en extrapolant sur une année civile.

Pour le dioxyde de soufre, il apparaît que l'objectif de qualité ainsi que le niveau critique pour la protection de la végétation, définis dans le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010, sont respectés, en extrapolant sur une année civile.

Pour le benzène, il apparaît que l'objectif de qualité ainsi que valeur limite pour la protection de la santé humaine, définis dans le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010, sont respectés, en extrapolant sur une année civile.

Pour l'ozone, aucune conclusion ne peut être donnée par manque de référence annuelle.

Le dioxyde d'azote ainsi que le benzène sont les deux polluants dont les concentrations sont les plus significatives sur le TCO. Le centre-ville du Port, le long de la chaussée royale de Saint-Paul et le long de la voie rapide à la Possession semblent être les plus impactés par une pollution essentiellement d'origine automobile.

Ainsi, 3 campagnes de mesure, à l'aide du laboratoire mobile, se feront à proximité des sites 303, 116 et 20. Ces campagnes de mesures permettront de confirmer/d'infirmer notamment les fortes valeurs de NO_2 relevées durant les deux précédentes campagnes.

DIFFUSION

⇒ *Tout public*

MISE A JOUR

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION	PAGE(S) MODIFIEES
A	10 janvier 2011	Création du Document	Aucune

	REDIGE PAR	REU PAR
NOM	Chatrapatty BHUGWANT	Bruno SIEJA
FONCTION	Ingénieur d'Etudes	Directeur
VISA		